

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Maison M06 – Domaine Les Portes du Soleil
5 Avenue de la Tour e l’Orb**

34420 PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2023 - 2024

CLOS LE 31 AOUT 2024

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Rapport sur les comptes annuels
Rapport spécial sur les conventions règlementées**

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ZT LES PORTES DU SOLEIL**

**Maison M06 – Domaine Les Portes du Soleil
5 Avenue de la Tour de l’Orb**

34420 PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2023 - 2024

CLOS LE 31 AOUT 2024

**RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association syndicale, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport (cf Annexe 2).

Les comptes comprennent les données suivantes :

- total du bilan	1.148.441 €
- total des produits d'exploitation	1.275.807 €
- résultat de l'exercice	15.385 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

1 - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilité du commissaire aux comptes" relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023, à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous vous rappelons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3 - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation ou de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou de droits de vote, vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

4 - RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de votre association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre société ou de cesser son activité.

5 - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels, figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Portiragnes Plage, le 6 Octobre 2024

FL Audit
Commissaire aux Comptes

Pierre CHABBERT

Commissaire aux Comptes
Président,



**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Maison M06 – Domaine Les Portes du Soleil
5 Avenue de la Tour de l’Orb**

34420 PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2023 - 2024

CLOS LE 31 AOUT 2024

ANNEXE 1

**DESCRIPTION DETAILLEE
DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ANNEXE 1

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité de l'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
LES TAMARIS
ET LES PORTES DU SOLEIL**

**Maison M06 – Domaine Les Portes du Soleil
5 Avenue de la Tour de l’Orb**

34420 PORTIRAGNES PLAGE

EXERCICE 2023 - 2024

CLOS LE 31 AOUT 2024

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS 2023 - 2024

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2024			31/08/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	17 150		17 150	17 150
	Constructions	232 823	143 849	88 975	95 686
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	190 327	190 275	52	278
	Autres immobilisations corporelles	1 053 934	899 131	154 803	205 160
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	9 575		9 575	5 075	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	938		938	938	
	TOTAL (I)	1 504 748	1 233 255	271 493	324 287
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	3 989		3 989	8 070
	Autres créances	206 228		206 228	198 925
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	452 190		452 190	451 168	
DISPONIBILITES	212 895		212 895	179 522	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 646		1 646	1 700
	TOTAL (II)	876 948		876 948	839 384
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 381 696	1 233 255	1 148 441	1 163 671

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

938

938

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2024	31/08/2023
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	542 668	514 262
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	15 385	28 406
	Total des fonds propres	558 053	542 668
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	558 053	542 668	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	198 285	249 675	
Emprunts et dettes financières divers	3 820	3 820	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	347 263	330 430	
Dettes fiscales et sociales			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 511	20 124	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	18 509	16 955	
Total des dettes	590 388	621 003	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 148 441	1 163 671	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	15 384,96	28 405,76	
(1) Dont à moins d'un an	445 492	423 162	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains	17 150					17 150
Constructions sur sol propre	154 350					154 350
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	78 473					78 473
Instal technique, matériel outillage industriels	190 327					190 327
Instal., agencement, aménagement divers	1 033 908					1 033 908
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 026					20 026
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 494 234					1 494 234
FINANCIERES						
Participations et créances rattachées	5 075		4 500			9 575
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	938					938
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 013		4 500			10 513
TOTAL	1 500 248		4 500			1 504 748

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	58 664	6 711		65 375
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	78 473			78 473
	Instal technique, matériel outillage industriels	190 049	227		190 275
	Autres instal., agencement, aménagement divers	835 544	46 614		882 158
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	13 231	3 743		16 974
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 175 961	57 294		1 233 255	
TOTAL		1 175 961	57 294		1 233 255

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/08/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 646
ASSURANCES		432	
MAINTENANCE		1 215	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 646

Annexe libre 2

Etat exprimé en euros

FACTURES FOURNISSEURS A RECEVOIR

FACTURES EAU A RECEVOIR	176 818 EUROS
FACTURE ESPACES LUDIQUES TGA SOLDE	103 407 EUROS
FACTURES HONORAIRES COMPTABLE	6 450 EUROS
FACTURES HONORAIRES CAC	4 260 EUROS
FACTURE LOCATION SALLE AG	2 500 EUROS
FACTURE CLIMELEC 08	6 285 EUROS
FACTURE EDF	270 EUROS
<u>TOTAL 408100</u>	<u>299 990 EUROS</u>

FL *Audit*

SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES